

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2026

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : Titulaires : 52 + 4 Pouvoirs
Suppléant : 1

Secrétaire de séance : M. Q. BREFI

Sous la présidence de M. F. ENSMINGER

PRÉSENTS : MM. T. SPACH, F. STAATH, P. DONMEZBAS, Mme L. DORN, M. C. KILIAN, Mme V. LAFORGUE, M. P. MICHEL, Mme S. LANDOLT, MM. D. ETTER, F. ENSMINGER, Mmes H. GRAN, S. GANGLOFF, MM. E. WAGNER, Mme C. NISS – Suppléante -, MM. G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mme F. BRACH, M. P. ESCHENBRENNER, Mme E. MATHIS, M. J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, M. M. DANNER, Mme S. SCHNELL, MM. G. THIRIET, J.-M. BALTZER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT, Mme M.-C. PESCE GOETZMANN, MM. J.-M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMAYER-ROESS, MM. F. VOGLER, L. WALTER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, Y. BALTZER, A. BAUER, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, M. OSTER, P. KOEHLER, J.-C. BERRON, Q. BREFI, J. LEFEVRE, C. EICHWALD, Mme V. DA SILVA ADRIANO, MM. F. SCHILL, C. DORSCHNER, Mme C. DOERFLINGER, M. J.-M. REICHART.

EXCUSÉS : Mmes L. JOST-LIENHARD - Pouvoir à M. J.-M. BALTZER -, D. HAMM - Pouvoir à M. F. STAATH -, MM. D. FOLLENIUS, M. MAGNANI - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, S. CUNRATH - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -

Compte-rendu par le Président des attributions exercées par délégation du Conseil

Signature d'une ligne de trésorerie

Vu la délibération n°8A du Conseil communautaire du 16 avril 2026 donnant délégation au Président, pendant toute la durée de son mandat, pour signer toute convention d'ouverture de crédit de trésorerie, consolidable en prêt à court, moyen ou long terme, à un taux compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière, avec un plafond de 2 000 000 € par crédit de trésorerie,

Le Président rend compte au Conseil, qui en prend acte, de la signature le 17 août 2026 avec la Caisse d'Epargne Grand Est Europe d'une ligne de trésorerie dont les caractéristiques générales et les conditions sont les suivantes :

Montant : 2 000 000 €

Durée : 1 an

Taux : €ster + marge de 0,80 point

Commission d'engagement : 0,10% du montant autorisé soit 2 000 € payables à la signature du contrat

Commission de non-utilisation : 0,05 % annuel – calculée trimestriellement en fonction du montant non-utilisé

Compte-rendu par le Président des attributions exercées par délégation du Conseil

Signature d'avenants de marchés

Vu la délibération n°8C du Conseil communautaire du 16 avril 2026 donnant délégation au Président, pendant toute la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Le Président rend compte au Conseil, qui en prend acte, de la signature d'avenants de marchés détaillé ci-après :

N° de Marché et date de signature	Objet du marché	Titulaire	Montant HT du marché	Objet et justificatifs de l'avenant	Date et montant HT de l'avenant	% d'aug°
2026MP002 13/04/26	Aménagement de trottoirs rues de Bouxwiller et de l'Industrie à Ingwiller	COLAS ETABLISSEMENT BAS-RHIN 6 rue de l'Ile aux pêcheurs 67000 Ostwald	216 964,10€	Ajout de positions Sans incidence financière sur le montant du marché	20/08/26 /	/

Avis sur les demandes de déplacement de panneaux d'agglomération

Vu la délibération n°81 du Conseil communautaire du 16 avril 2026 donnant délégation au Président, pendant toute la durée de son mandat, pour émettre un avis, au nom de la Communauté de Communes, aux demandes communales de déplacements des panneaux d'agglomération ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Zittersheim en date du 5 juin 2026 portant sur le déplacement du panneau d'agglomération sur la RD 135 dont la position serait modifiée comme suit :

- ancienne situation : PR 6 + 070
- nouvelle situation : PR 6 + 355

Vu la délibération du Conseil municipal d'Ingwiller en date du 5 juin 2026 sollicitant l'avis favorable de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre pour le déplacement du panneau d'agglomération sur la RD 906 dont la position serait modifiée comme suit :

- ancienne situation : PR 0 + 238
- nouvelle situation : PR 0 + 365

Le Président rend compte au Conseil, qui en prend acte :

- de l'avis favorable donné, par arrêté n°VOIRIE20260716-01 du 16 juillet 2026, à la Commune de Zittersheim pour le déplacement du panneau d'agglomération sur la RD 135 dont la position est modifiée comme suit :
 - o ancienne situation : PR 6 + 070
 - o nouvelle situation : PR 6 + 355
- de l'avis défavorable donné, par arrêté n°VOIRIE20260716-02 du 16 juillet 2026, à la Commune d'Ingwiller pour le déplacement du panneau d'agglomération sur la RD 906 dont la position aurait été modifiée comme suit :
 - o ancienne situation : PR 0 + 238
 - o nouvelle situation : PR 0 + 365

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Quentin BREFI
Secrétaire de séance

Fabrice ENSMINGER
Président